



FILIÈRE Travaux publics

Formation par apprentissage

Titre professionnel **Canalisateur**

A l'issue de la formation, l'apprenti est capable de :

- Réaliser les travaux de préparation et de réfection d'un chantier de canalisations enterrées
- Construire un réseau d'assainissement en travaux publics
- Construire un réseau d'adduction d'eau potable en travaux publics

DURÉE : 1 à 2 ans | NIVEAU 3 | Formation en présentiel

Titre professionnel

Canalisateur

Pour qui est cette formation ?

Niveau d'entrée après la 3ème.
Âge minimum requis 15 ans révolus jusqu'à 29 ans.
Avoir signé un contrat d'apprentissage.

A Le contenu:

Domaines professionnels :

- Installation des dispositifs de sécurité pour chantier de canalisations
- Implantation des ouvrages (topographie et lecture de plans)
- Protection en tranchées : blindages et autres dispositifs
- Réalisation de tranchées, remblayage et compactage
- Pose en tranchée de collecteurs d'assainissement
- Réalisation des branchements particuliers, eaux usées et eaux pluviales
- Réalisation des ouvrages coulés en place et maçonnes d'un chantier de canalisations
- Réalisation de l'enrobage de la canalisation et le remblayage de la tranchée
- Dépose et repose d'éléments de voirie

Domaines généraux :

- Mathématiques
- Sciences physiques
- Français
- Histoire-Géographie
- Anglais
- Prévention, santé et environnement

A Modalités pédagogiques et d'alternance :

En 2 ans soit 26 semaines en centre + 68 semaines en entreprise dont 10 semaines de congés payés

Cours théoriques et pratiques, plateaux techniques, salles informatiques, centre de ressources documentaires.

A Moyens pédagogiques et techniques :

- Équipe de formateurs qualifiés
- Plateaux techniques et engins pédagogiques
- Salles informatiques
- CDI/Cdr

POUR S'INSCRIRE :

05.49.43.95.33 / cfa.vienne@educagri.fr

CDFAA de la Vienne - VENOURS - 86480 ROUILLET / www.venours.fr

→ Réponse sous 8 jours

Ouverture de la session de formation sous réserve d'un nombre suffisant de participants inscrits

A Evaluation et validation du diplôme :

Diplôme délivré par le ministère du Travail, validation du diplôme en épreuves terminales écrites et pratiques.

A Modalités d'entrée en formation :

Inscription, entretien de motivation et tests de positionnement.
Possibilité de parcours modulaire et individualisation du parcours.

A Et après ?

MÉTIERS VISÉS :

- poseur de canalisations ou poseur en canalisation ;
- canalisateur.

POURSUITE D'ÉTUDES :

Poursuite d'études, à travers un bac pro Travaux Publics en alternance, pour évoluer vers le métier de Chef d'Equipe.

A Tarif et financement :

Rémunération par l'entreprise suivant l'âge de l'apprenti et l'année de formation et éventuellement selon la convention collective de l'employeur.
Formation financée par les OPCO pour les contrats privés et par le CNFPT et les employeurs pour les contrats signés avec les collectivités territoriales.

A Informations pratiques :

Hébergement et restauration possible sur le site selon les places disponibles. Formation et locaux accessibles aux personnes en situation de handicap. Gare ferroviaire à proximité et ligne de bus 36 du réseau vitalis..

